

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DFPE 329: Subvention au centre social Didot géré par l'association « CARREFOUR 14» (14^e), destinée à financer des «Rencontres familles et collègues» Montant : 2.500 euros

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de 2.500 euros au centre social Didot, géré par l'association « CARREFOUR 14» (14^e), destinée à financer des « Rencontres familles et collègues »;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga Trostiansky, au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 -Une subvention de fonctionnement de deux mille cinq cent euros (2.500 euros) est attribuée à l'association CARREFOUR 14 » (14^e), pour le fonctionnement de ses « Rencontres familles et collègues ». (9966-D04809 -2011_04092).

Article 2 -La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.